



Améliorations de la garantie limitée en 2011! Foire aux questions

Le 31 janvier 2011

À : Tous nos chers clients

À partir du 1^{er} février 2011, CRC apportera d'importantes améliorations aux dispositions de protection de la garantie limitée pour ses produits de bardeaux de style architectural (laminés) installés le 1^{er} février 2011, ou après, aux États-Unis et au Canada. La page de résumé qui est jointe fournit des détails au sujet de ces modifications. Toutefois, puisque les modifications touchant nos bardeaux laminés pourraient donner lieu à des questions de la part de vos clients, nous souhaitons vous fournir certains renseignements supplémentaires, et répondre à certaines questions courantes que vous pourriez avoir.

Pourquoi CRC apporte-t-elle ces modifications à sa garantie limitée pour les bardeaux d'asphalte?

CRC a décidé de mettre à niveau sa garantie limitée afin de demeurer compétitif par rapport aux garanties offertes par d'autres fabricants.

Quelles modifications apportez-vous à la garantie limitée de CRC pour les bardeaux d'asphalte?

La documentation ci-jointe résume les modifications que nous apportons. De manière générale, pour l'ensemble des bardeaux laminés, CRC améliorera la durée de la garantie limitée pour les maisons résidentielles unifamiliales du propriétaire¹, mettra à niveau la durée de la période de protection ferme de CRC et améliorera sa protection de garantie contre les dommages causés par le vent. Le tableau qui suit fait état des modifications.

Nom du bardeau	Durée de la garantie ¹	Période de protection ferme	Mise à niveau de la garantie limitée grands vents ^{2,3}	Durée de la garantie limitée contre les dommages causés par le vent
Biltmore AR ²	Limitée à vie	15 ans	130 mi/h ou 210 km/h	15 ans
Biltmore ²	Limitée à vie	15 ans	130 mi/h ou 210 km/h	15 ans
Royal Estate ²	Limitée à vie	15 ans	130 mi/h ou 210 km/h	15 ans

1. Pour les propriétaires ou les structures qui ne respectent pas ces critères, voir notre garantie limitée modifiée.
2. Voir le texte intégral de la garantie limitée modifiée pour l'ensemble des détails, des modalités et des conditions.
3. Une installation grands vents est requise – voir la garantie limitée modifiée pour des détails.

À quel moment la nouvelle garantie limitée prendra-t-elle effet?

Nos nouvelles modalités de garantie limitée prendront effet le 1^{er} février 2011 pour les bardeaux laminés installés à cette date ou après, aux États-Unis et au Canada. De nouveaux exemplaires sur support papier de la garantie limitée modifiée vous seront transmis sous peu.

Ces modifications auront-elles pour conséquence l'élimination de produits?

Les produits Biltmore LT/Cambridge LT, Biltmore 40, Biltmore 35 AR et RoofShake 40 sont encore offerts jusqu'à épuisement des stocks et seront ensuite remplacés par un produit Biltmore standard. Nous croyons que ceci sera à l'avantage de nos clients, qui auront à leur disposition une gamme de produits simplifiée de

la part de CRC. Nous continuerons à répondre de nos produits Biltmore LT/Cambridge LT, Biltmore 40, Biltmore 35 AR et RoofShake 40 par notre garantie limitée améliorée.

Quelles modifications apporte CRC au produit laminé comme tel?

Aucunes. Cette démarche est en réponse à une stratégie de commercialisation de la part de nos concurrents. Nos bardeaux laminés ont fait leur preuve depuis longtemps en matière de rendement et de durabilité. Nos bardeaux Biltmore étaient déjà fabriqués selon les normes les plus rigoureuses et sont parmi les bardeaux laminés les plus lourds offerts sur le marché. Notre histoire digne de fierté à la fois comme chefs de file et innovateurs au sein de notre secteur fait en sorte que les consommateurs peuvent continuer à faire confiance à la marque CRC comme étant celle qui « Établit les standards » dans notre marché.

Qu'en est-il des bardeaux à trois pattes de CRC?

Les bardeaux à trois pattes de CRC ne sont pas touchés par ces modifications à la garantie limitée, qui ne s'appliquent qu'aux produits laminés.

Y aura-t-il des modifications à la garantie RoofPro+^{MC} également?

La protection de la garantie RoofPRO+^{MC} sera mise à jour pour tenir compte des présentes modifications de mise à niveau de notre garantie limitée.

Une nouvelle documentation sur les produits est-elle disponible qui tient compte de ces changements?

Nous sommes en train de produire une nouvelle documentation de commercialisation et de renseignements sur les produits et pour les ventes, laquelle renfermera les renseignements sur la garantie limitée mise à jour, et nous vous proposerons cette documentation sous peu.

La nouvelle garantie limitée s'applique-t-elle à mon stock actuel de produits laminés?

Oui, CRC respectera les modalités de la nouvelle garantie limitée pour les bardeaux laminés installés aux États-Unis ou au Canada le 1^{er} février 2011 ou après, y compris pour les bardeaux laminés actuels que vous avez en stock. Les nouveaux produits comporteront après un certain temps un emballage modifié faisant état des changements que nous mettons en œuvre. Aucune situation d'interdiction de combinaison (DO NOT MIX) ne sera engendrée par ces modifications. Les produits Biltmore LT/Cambridge LT, Biltmore 40, Biltmore 35 AR et RoofShake 40 sont admissibles à la mise à niveau en faveur d'une garantie limitée à vie.

Nous vous demandons, ainsi qu'à vos clients, de consulter le texte intégral de la garantie limitée mise à jour de CRC pour obtenir l'ensemble des détails, des modalités et des conditions, lequel texte se trouve à l'adresse www.canroof.com.

Nous vous remercions de continuer à appuyer CRC.

Carol Perkins
Directrice de la commercialisation, CRC

CRC désigne IKO Industries Inc. aux États-Unis.

CRC désigne Canroof Corporation Inc. au Canada.

30/1/2011